

Consultation publique

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **6 décembre 2021**, a adopté le **premier projet 2021-XXX, Règlement modifiant le règlement numéro 2006-116 – Règlement de zonage de la ville de Val-des-Sources (Entreposage intérieur zone 81-C, limite de la zone 55-C, Usages de la zone 55-C, bâtiments complémentaires 123-PAE, usages de la zone 58-C, bâtiments complémentaires de toile en zones industrielles)**

La Ville de Val-des-Sources tiendra une consultation publique écrite à l'égard de ce projet de règlement de modification.

Conformément aux arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation à l'égard des projets de règlements de modification est remplacée par **une consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.**

Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, au plus tard le 7 janvier 2022, à 12h00, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par courriel au : greffe@valdessources.ca

Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Val-des-Sources
a/s Greffière
345, boulevard St-Luc, Val-des-Sources, J1T 2W4

La modification du règlement de zonage fera en sorte de :

- Modifier les usages permis en zone 81-C de manière à permettre l'usage «Entreposage Intérieur». Et rendre obligatoire l'installation d'une clôture autour d'un lot effectuant de l'entreposage extérieur.
- Modifier les limites des zones 55-C et 56-R de manière à intégrer 3 lots et une partie de lot contiguës à la rue Bourbeau en zone 56-R.
- Modifier les usages permis en zone 55-C de manière à permettre l'usage «Multifamiliale plus de 6 logements».
- Modifier la grille des spécifications de la zone 123-PAE de manière à appliquer les mêmes normes pour les bâtiments complémentaires que dans les zones résidentielles ® et commerciales (C).

- Modifier les usages permis en zone 58-C de manière à permettre les usages « Multifamiliale 4 à 6 logements » et « Multifamiliale plus de 6 logements » spécifiquement pour le lot 6 177 169.
- Modifier l'article 7.3 du règlement de zonage 2006-116 de manière à encadrer l'implantation de bâtiment complémentaire en toile dans les zones industrielles (I) en matière de superficie, de hauteur et d'implantation.

Une copie du projet de règlement de modification visée, peut être consultés au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet www.valdessources.ca

Val-des-Sources, 16 décembre 2021.
Me Marie-Christine Fraser, greffière